



AIDE AU REMPLISSAGE DES DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L'ÉQUIPE DE SUIVI DE LA SCOLARISATION

Afin que la MDPH réexamine la situation de votre enfant, vous devez fournir les éléments suivants lors de l'ESS :

- **Formulaire de demande**
- **Certificat médical**

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à l'ESS avec ces documents, la MDPH vous les demandera.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Selon la situation de votre enfant, il n'est pas nécessaire de remplir l'intégralité du document.

PARTIE A – INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ENFANT (pages 1 à 4)

Remplissage obligatoire

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie, notamment :

- Encadré A1
- Encadré A2
- Signature (page 4)**

PARTIE B – INFORMATIONS SUR LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ENFANT (pages 5 à 8)

Attention : je décris les attentes et les besoins de mon enfant dans sa vie quotidienne (pas ceux des parents qui pourront éventuellement être décrits dans le volet F)

Remplissage obligatoire pour les 1ères demandes et **recommandé** pour les réexamens.

En cas de frais liés au handicap de votre enfant (psychomotricité, ergothérapie, achat de matériel spécifique ...) ou de réduction d'activité d'un parent en raison du handicap de votre enfant, je vérifie que j'ai bien complété :

- Présence d'une personne auprès de l'enfant (page 6)
- Frais liés au handicap et restant à charge (page 6)

Décrire la situation, les attentes et les projets de l'enfant en page 8

PARTIE C – INFORMATIONS SUR LA SCOLARISATION DE L'ENFANT (pages 9 à 12)

Remplissage obligatoire

PARTIE D - SITUATION PROFESSIONNELLE (pages 13 à 16)

Remplissage non nécessaire

PARTIE E - DEMANDER SPÉCIFIQUEMENT UN DROIT (pages 17 – 18)

Si je le souhaite, je remplis le volet E car je sais quelle(s) prestation(s) demander. Toutefois, la MDPH pourra quand même attribuer d'autres aides, selon l'évolution de la situation de mon enfant.

PARTIE F – BESOINS DES PARENTS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP (pages 19-20)

Si je le souhaite, je remplis cette partie pour évoquer mes propres besoins.

OU TROUVER DE L'AIDE POUR REMPLIR MON DOSSIER :

- Maisons départementales de la Solidarité (MDS)
- Maisons du Conseil départemental (MCD)
- Associations d'aide aux personnes handicapées
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune.
- Les agents d'accueil de la MDPH sont également à ma disposition au **n°vert : 0800.894.421.**
- j'envoie ma question sur : mdph.contact@oise.fr

CERTIFICAT MÉDICAL

Le certificat médical doit être complété par le médecin qui suit votre enfant.